



FEDERATION SUISSE DE RUGBY

DIRECTIVE DTN ORGANISATION DES MATCHS

CHAMPIONNAT HOMMES, SAISON 2015-2016

221.111/ Version 1.0

Poste édictant	Résumé
BoD	Objet et but du règlement
Entité responsable	La présente Directive informe les associations et les organes de la Fédération sur l'exécution du Règlement des Compétitions de la FSR dans le domaine des championnats hommes. L'organisation de ce championnat comme la mise à jour de cette directive est dans la responsabilité de la DTN Sport de masse et de la CCom. Les autres commissions de la FSR (en particulier CL, CD, CA) sont intégrées dans l'organisation dans le cadre de leur engagement.
DTN	
Auteur	
MHG	
Contact	
DTN	
Emission originale	
30.08.2015	
Dernière révision	Modifications
-	-
Approbation AD	
-	
Entrée en vigueur	
30.08.2015	
Remplace	
-	
Langue originale	
Français	

Abréviations

AD	Assemblée des Délégués
BoD	Board of Directors
CA	Commission des Arbitres
CCom	Commission des Compétitions
CD	Commission de Discipline
CEO	Chief Executive Officer
CFO	Chief Financial Officer
CL	Commission des Licences
CLO	Chief Legal Officer
Corm	Coordination Meeting
CR	Commission de Recours
CTE	Commission Technique des Ecoles
CTF	Commission Technique Femmes
CTH	Commission Technique Hommes
CTJ	Commission Technique Jeunes (U18/ U16)
CT7	Commission Technique Seven's
DTN	Direction Technique Nationale
ExB	Executive Board
FFR	Fédération Française de Rugby
FSR	Fédération Suisse de Rugby
KOM	Kick-Off Meeting
RdC	Règlement des Compétitions
RdC-1	Règlement des Compétitions – Première Partie : Organisation des matchs
RdC-2	Règlement des Compétitions – Deuxième Partie : Licences et transfert des joueurs
RdC-3	Règlement des Compétitions – Troisième Partie : Règlement juridique

Table des matières

1.	But et Bases	4
2.	Situation initiale	4
3.	Ligue nationale A (LNA)	4
3.1	Déroulement du championnat/ champion de groupe	4
3.2	Promotion et Relégation	4
4	Ligue nationale B (LNB)	5
4.1	Déroulement du championnat/ champion de groupe	5
4.2	Phase préliminaire et classement pour la phase finale	5
4.3	Phase finale et de consolation	5
5	Ligue nationale C (LNC)	6
5.1	Déroulement du championnat/ champion de groupe	6
5.2	Promotion et Relégation	6
6	1 ^{ère} Ligue	6
7	Validité	6
8	Texte de référence	6

1. But et Bases

La présente Directive informe les associations et les organes de la Fédération sur l'exécution du Règlement des Compétitions de la FSR dans le domaine des championnats hommes. L'organisation de ce championnat comme la mise à jour de cette directive est dans la responsabilité de la DTN Sport de masse et de la CCom. Les autres commissions de la FSR (en particulier CL, CD, CA) sont intégrées dans l'organisation dans le cadre de leur engagement.

La FSR établit des Directives dans la forme de **dispositions d'exécution** (dispositions qui concrétisent et mettent en place les dispositions du règlement des compétitions) et en forme de **dispositions provisoires** (pour des domaines qui ne sont pas encore réglés dans le règlement supérieur (ici : règlement des compétitions) ou qui n'existent qu'au moment dans la forme d'un concept). Dans le cas présent, il s'agit de dispositions d'exécution qui ont le but d'adapter la situation spéciale des équipes (en particulier la situation qu'il n'y a pas 10 équipes à disposition de jouer en LNA) au championnat 2015-2016. La directive peut être adaptée dans chaque moment par la DTN-CCom.

Les règles de jeu sont basées sur les règles de l'IRB ainsi que sur le règlement des compétitions de la FSR.

2. Situation initiale

Pour la saison 2015-2016 se sont mises à disposition seulement 8 équipes pour la LNA. Cela cause des adaptations nécessaires dans la LNB et la LNC. Après discussions avec toutes les équipes concernées, les ligues sont divisées, pour la saison 2015-2016, comme suivi :

LNA :	8 équipes
LNB :	12 équipes
LNC :	9 équipes
1 ^{ère} ligue :	16 équipes

Les conséquences pour le déroulement/format du championnat, pour la détermination des champions de groupe et pour la promotion/relégation sont réglés dans les chapitres suivantes.

3. Ligue nationale A (LNA)

3.1 Déroulement du championnat/ champion de groupe

La LNA est constituée de 8 équipes (RC Hermance, RC Genève-PLO, RC Avusy, RC Nyon, RC LUC, RC Stade Lausanne, GC Zürich, RC Lugano). Le championnat est joué avec une phase de qualification et une phase finale.

La phase de qualification est jouée dans un poule unique (matches aller/retour) avec classement selon RdC.

Matches: 14

Ensuite, les 4 meilleures équipes de la phase de qualification jouent les playoffs selon les dispositions du RdC-1. Le vainqueur des playoffs est championnat Suisse LNA.

Matches: 2

Total :

Matches : 16

3.2 Promotion et Relégation

A l'issue de la phase de qualification, la dernière équipe du classement de LNA est reléguée automatiquement en LNB.

La 1^{ère} équipe de LNB est promue automatiquement en LNA.

Il n'y a pas de matches de barrage.

4. Ligue nationale B (LNB)

4.1 Déroulement du championnat/ champion de groupe

La LNB est constituée de 12 équipes. Le championnat est joué en 2 poules avec une phase de qualification et une phase finale.

La phase de qualification est jouée en 2 groupes à 6 équipes : LNB Élite et LNB Regular. La LNB Élite est constituée de Clubs qui disposent déjà d'une équipe de réserve au sens de l'art. 88 RdC-1, la LNB Regular de Clubs qui ne disposent pas encore d'équipes de réserve. L'attribution des équipes aux groupes est faite par la DTN en collaboration avec la CCom.

NLB Elite: RC Cern, RFC Basel, RC Neuchâtel, RC Bern, RC Würenlos, RC Winterthur.

NLB Regular: RC Fribourg, RC Monthey, RC Nyon 2, RU Zürich, RC La Chaux-de-Fonds, RC Zug.

La phase de qualification consiste d'un tour aller et retour entre les 6 équipes formant un groupe de phase de qualification (LNB Élite, LNB Regular).

Matches: 10

Après la phase qualification, les quatre premières équipes de la LNB Élite et les deux premières équipes de la LNB Regular sont qualifiées pour la phase finale (« Play Off »), les deux dernières équipes de la LNB Élite et les quatre dernières équipes de la LNB Regular pour la phase de consolation (« Play Down »). La Phase finale et de consolation est jouée dans un simple tournoi (uniquement tour aller) avec classement selon RdC.

Matches : 5

Total :

Matches : 15

Le vainqueur de la phase finale (« Play Off ») est champion Suisse de la LNB et promu automatiquement pour la LNA. Le dernier de la phase de consolation (« Play Down ») est relégué automatiquement dans la LNC. L'avant-dernier de la phase de consolation (« Play Down ») dispute un match de barrage contre le deuxième de la LNC.

4.2 Phase de qualification et classement pour la phase finale

Pendant la phase de qualification est établi un classement selon RdC-1 pour chacun des groupes, LNB Élite et LNB Regular.

A la fin de la phase de qualification, ce classement est utilisé pour classer les équipes dans les groupes de phase finale et de consolation. En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes est appliqué l'art. 80 du RdC-1.

4.3 Phase finale et de consolation

La phase finale/de consolation se dispute uniquement dans un tour aller. Chaque équipe joue une fois contre toutes les autres équipes du groupe de phase finale ou de consolation.

Est établi un classement selon les règles du RdC dans lequel chaque équipe a 0 (zéro) point au début de la phase finale/ de consolation.

Le droit de jouer à domicile dans la phase finale (« Play Off ») se définit selon le classement final du groupe de qualification : les premières deux équipes de la LNB Elite et la première équipe de la LNB Regular ont 3 matches à domicile et 2 à l'extérieur. Les autres équipes ont 2 matches à domicile et 3 à l'extérieur.

Le droit de jouer à domicile dans la phase de consolation (« Play Down ») se définit selon le classement final du groupe de qualification : la cinquième équipe de la LNB Elite et la troisième et la quatrième équipe de la LNB Regular ont 3 matches à domicile et 2 à l'extérieur. Les autres équipes ont 2 matches à domicile et 3 à l'extérieur.

5. Ligue nationale C (LNC)

5.1 Déroulement du championnat/ champion de groupe

La LNC est constituée de 9 équipes (GC Zürich 2, Ticino Rugby, RFC Bishops St. Gallen, RC Albaladejo, RC Luzern, RC Schaffhausen, RC Solothurn, RFC Basel FT, RC Haute Broye/ Riviera).

Le championnat se déroule selon le principe « aller et retour », ce qui signifie que toutes les équipes inscrites s'affrontent en match aller/retour; chaque équipe doit jouer un match sur son terrain et un match chez l'adversaire.

Total :

Matches : 16

L'équipe la mieux classée à la fin du championnat est désignée champion suisse de LNC.

5.2 Promotion et Relégation

La 1^{ère} équipe de LNC est promue automatiquement en LNB.

Le deuxième de la LNC dispute un match de barrage contre l'avant-dernier de la phase de consolation (« Play Down ») de la LNB.

Des éventuelle relégations suivent les règles du RdC.

6. 1^{ère} Ligue

La 1^{ère} Ligue est constituée de 16 équipes. Le championnat est joué en 2 poules qui sont créés selon les critères régionales et en fonction des équipes de LNB, afin de déplacer les 2 équipes en même temps. L'attribution des équipes aux groupes est fait par la DTN et la CCom.

1^{ère} Ligue Est (8 équipes): RC Cern 2, RC Lugano 2, RC Bern 2, RC Neuchâtel 2, RC Zug 2, RC Limmatthal 2, RC Winterthur 2, RC Bienne.

1^{ère} Ligue Ouest (8 équipes): RC Yverdon, RC Avusy 2, RC Genève-PLO 2, RC Nyon 3, RC LUC 2, EHL, RC Hermance 2, RC Sierre.

Le déroulement du championnat, la détermination des champions de groupe ainsi que des éventuelles promotions se déroulent selon RdC-1.

7. Validité

La présente Directive a est entrée en vigueur par le 30 août 2015.

Avec l'entrée en vigueur de la présente Directive, toutes les relatives directives précédentes sont annulées.

8. Texte de référence

En cas de divergence de texte, le texte français fait foi.

Sig. Veronika Muehlhofer
CEO

Sig. Sébastien Dupoux
DTN